

Communiqué de presse – Le 29 janvier 2024

Synergiec, un interlocuteur unique pour financer l'intégralité de sa rénovation énergétique

Crée fin 2023, Synergiec accompagne les propriétaires bailleurs et les copropriétés à la veille des premières échéances de la Loi Climat et Résilience. Premier courtier d'ampleur nationale dédié au secteur de l'efficacité énergétique, Synergiec simplifie toutes les étapes de la rénovation en apportant des solutions complètes, adaptées à chaque bien et à chaque propriétaire.

Accompagner le secteur de l'immobilier face aux nouvelles exigences

L'urgence climatique a poussé l'État dans une voie de contraintes et d'obligations très fortes en termes de rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire et résidentiel. Le calendrier qui, on le sait, ne sera pas assoupli est ambitieux. Les biens immobiliers classés G seront interdits à la location dès l'année prochaine (2025). Pour mémoire, cette interdiction frappera les biens classés F à partir de 2028 et les classes E à échéance 2034.

Dans un contexte déjà tendu de crise immobilière, ces exigences à venir sont une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des propriétaires bailleurs et copropriétaires de logements énergivores. Elles deviennent la priorité des acteurs de l'immobilier car elles touchent directement leur cœur de métier : le logement des Français.

Synergiec se mobilise pour les accompagner face à ces nouveaux défis en simplifiant la rénovation thermique et en leur apportant des solutions « sur mesure » pour couvrir l'intégralité de leurs besoins de financement.

Synergiec, un interlocuteur unique pour financer les travaux d'économies d'énergie

Immatriculé à l'Orias, Synergiec optimise le montage financier des rénovations énergétiques en mobilisant l'ensemble des aides financières publiques ou privées (Certificats d'Economie d'Energie, MaPrimeRénov', subvention des collectivités locales, tiers financement pour les copropriétés...) mais aussi des solutions de financement bancaire (éco-PTZ, prêts « verts » ...) adaptées à tous les profils de clients.

Une rénovation énergétique complètement sécurisée

Synergiec regroupe des partenaires et des experts d'horizons différents permettant à chaque client d'être accompagné tout au long de son projet.

Des projets sont souvent retardés voire annulés faute de compétences complémentaires spécifiques à différents stades. Au-delà de son cœur de métier, Synergiec a recours à des professionnels, experts

dans leurs métiers pour par exemple hiérarchiser les travaux, trouver un des entreprises fiables mais aussi des architectes ou des bureaux d'études spécialisés.

Par ailleurs, si le financement est la clef de voûte de la rénovation énergétique, la question des assurances est essentielle pour « dérisquer » les projets. Au-delà de la « dommage-ouvrage » prenant une nouvelle dimension (même si elle est obligatoire depuis la Loi Spinetta de 1978), les garanties de performance énergétique après travaux sont à l'étude.



« Evidemment, rénover représente un coût, indique Sylvain Lefèvre, président de Synergiec, mais c'est finalement plutôt un investissement qu'une simple charge. L'expérience montre que les bâtiments énergivores constituent un frein significatif à l'ambition de décarbonation du pays et un risque financier majeur pour leurs propriétaires, notamment investisseurs. Dans l'habitat, ils sont, depuis 2022, visés par des contraintes fortes comme l'interdiction d'augmenter le loyer, ou dans les secteurs visés par le dispositif, de le déplafonner. Mais elles n'ont été que les prémisses de sanctions futures très concrètes comme les interdictions de mise en location - depuis 2023 pour les logements classés « G + » - au nom de la décence énergétique. Synergiec est là pour accompagner toutes les parties prenantes (propriétaires ou copropriétaires occupants ou bailleurs ainsi que leurs mandataires) pour assurer la rentabilité et la valorisation du patrimoine dans la durée et répondre aux exigences du législateur ».

À propos de Synergiec

Fondée en 2023 par 4 associés issus de l'écosystème de la transition énergétique et de son financement, Synergiec, dotée d'un capital de 1 million d'euros, est le premier intermédiaire national en opérations de banque, et en service de paiement dédié à la rénovation énergétique.

Synergiec ambitionne de contribuer au financement de 30 000 logements résidentiels et 1 million de m² de bâtiments tertiaires et industriels.

Que ce soit pour les copropriétés, locaux professionnels, commerces, maisons individuelles ou les ensembles immobiliers, Synergiec apporte des solutions complètes de financement adaptées à chaque bien immobilier, dont le reste à charge, en simplifiant toutes les étapes du projet.

En tant que mandataire pour obtenir une solution complète de financement des travaux, incluant les prêts travaux aux meilleures conditions du marché et primes diverses (CEE, aides de l'ANAH, aides locales), Synergiec propose également, en tant que tiers de confiance, des solutions d'assurances pour sécuriser les projets et la pertinence des travaux.